

Assemblée des délégués du 6 octobre 2023

Point 5 de l'ordre du jour : Budgets des comptes de résultats et d'investissements 2024

1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

a) Administration

01 Législatif et Exécutif

0120 Exécutif (Comité de direction, commissions)

Au vu des différentes séances auxquelles les membres du Comité doivent participer en sus des Comités de direction et de l'Assemblée des délégués, et en relation de l'agrandissement de notre association qui passera de cinq à neuf communes, le montant des jetons de présence a été augmenté à CHF 6'000.00, soit CHF 1'800.00 de plus que le montant du budget 2023.

02 Services généraux

0220 Administration générale

En relation des dépenses en 2022, le montant des fournitures de bureau est passé de CHF 100.00 à CHF 300'00.

« Concernant le mandat administratif, vu l'augmentation de la charge de travail et du nombre de participants (intégration des communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens), le pourcentage du Chef de projet passera de 10 % à 50 % et celui de la secrétaire de 25 % à 30 %. Le montant habituel de CHF 80'000.00 passe ainsi à CHF 160'000.00 pour 2024. Cela permettra d'assurer les tâches liées à la mise en œuvre des projets d'agglomération, ainsi que le soutien des communes membres dans le développement de leurs mesures. »

b) Culture, Sports et Loisirs

33 Médias

3320 Mass media (Informations intercommunales – Communication)

Les frais pour le maintien du site internet représentent un montant de CHF 2'000.00 en relation des coûts enregistrés dans les comptes 2022. Le budget 2023 prévoyait un montant de CHF 1'500.00.

Pour la Communication générale, ce poste étant essentiellement utilisé pour la manifestation Bull'Bouge, il représente un montant de CHF 1'200.00, selon la facture reçue pour l'année 2023.

c) Trafic et Télécommunications

62 Transports publics

6220 Trafic régional et d'agglomération

Un montant de CHF 3'300'000.00 pour les coûts d'exploitation des lignes de transport pour 2024 est prévu (compte 6220.3130.00).

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00), sont estimés à CHF 40'000.00 (dont 50 % subventionnés par le canton). Ils permettent des analyses sur le réseau et sur l'offre en transports publics.

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont estimés à CHF 10'000.00.

Les subventions cantonales pour l'exploitation des 3 lignes de bus Mobul (compte 6220.4631.20) sont liées au taux de couverture atteint dans la dernière année connue.

Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que la commune du Pâquier et Broc ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics. L'extension de la ligne 1 ayant été reportée, les communes d'Echarlens, Gruyères et Marsens ne participeront pas non plus à ces frais, étant donné qu'elles ne seront pas desservies par le réseau urbain des transports publics en 2024.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

Avec l'intégration des quatre nouvelles communes dès le 1^{er} janvier 2024, ces dernières participeront aux frais de l'administration et des études générales, comme indiqué dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement

7900 Aménagement du territoire

Pour 2024, un montant de CHF 40'000.00 est prévu pour les études générales en aménagement du territoire et le soutien au Comité par le bureau mandataire.

Commentaire :

La participation des communes augmente de 2,9 % par rapport au budget 2023.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Transports et communications

61 Routes communales et génie civil

6150 Routes communales et génie civil

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux prévus en 2024 par les communes membres :

Mesures du PA1

• **Commune de Bulle :**

M4 Réaménagement de l'axe d'entrée ouest secteur

Part-Dieu – St.-Denis

pour un montant de CHF 1'918'000.00

- **Commune Riaz :**
M20d MD Création d'une liaison entre Riaz et la route
De Morlon pour un montant de CHF 151'000.00
- Total des investissements PA1** CHF 2'069'000.00

Mesures du PA4

- **Commune de Bulle :**
ER.A1 Liaison multimodale entre le passage inférieur
de Planchy et Combes nord pour un montant de CHF 2'657'000.00
 - **Commune de Vuadens :**
MD.A1.1 Aménagement Voie verte sur voies ferrées
Entre PAD Planchy Sud et la rue de l'Eglise à Vuadens pour un montant de CHF 1'446'000.00
- Total des investissements PA4** CHF 4'103'000.00

Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés, ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.

Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.

Les investissements liés au PA4 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux des PA1 et PA3, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal 2021.

a) Environnement

- 79 Routes communales et génie civil**
7900 Routes communales et génie civil

Demande de crédit pour la révision du PDA (Plan directeur d'agglomération) et l'élaboration du PA5

L'Agglomération souhaite élaborer un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) sur un périmètre élargi à neuf communes (les communes actuelles de Mobul : Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens et les quatre nouvelles communes : Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens).

Pour ce faire, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de voter un crédit d'investissement permettant de réviser le plan directeur d'agglomération et de déposer ce PA5 auprès de la Confédération.

Le montant du crédit est basé sur les précédents PA réalisés (PA1, PA3 et PA4) et tient compte de l'élargissement de l'agglomération à 9 communes. Il se monte à un total de CHF 400'000.00 TTC qui se décomposent comme suit :

1. Elaboration du PDA et du PA5 sur le périmètre élargi à 9 communes jusqu'à la mise en consultation. Ce montant tient compte qu'une pré-étude fixant les principes dudit PA et ayant déjà exploré une partie des mesures envisageables sur les nouvelles communes a déjà été élaborée.
2. Adaptation du projet pour donner suite à la consultation et finalisation du dossier.
3. Réserve pour communication et impression.
4. Mandat de suivi pour répondre aux questions et défendre le projet auprès des services de la Confédération.
5. Frais et TVA

Crédit d'investissement demandé

1. Elaboration du PDA et du PA5.....	CHF	220'000.00
2. Adaptation du projet à la suite de la consultation, finalisation du dossier.....	CHF	80'000.00
3. Réserve pour communication et impression	CHF	30'000.00
4. Mandat de suivi pour défendre le projet auprès de l'ARE	CHF	30'000.00
Total (HT)	CHF	360'000.00
5. Frais (3%) et TVA (7.7 / 8.1%).....	CHF	40'000.00
TOTAL (TTC)	CHF	400'000.00

Une subvention de 30 % sera octroyée par le canton.

Proposition du Comité de Direction

Sur la base des explications précitées, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 400'000.00, dont CHF 300'000.00 prévus au budget d'investissement 2024 et Fr. 100'000.00 au budget d'investissement 2025.

Financement : prélèvement sur compte courant de Fr. 400'000.00

Amortissement : sur 4 ans, dès 2025

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2024, tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Erika Morand



La Présidente
Marie-France Roth Pasquier

